



CANADA

TREATY SERIES 1973 No. 17 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES
OF AMERICA

Washington, May 10, 1973

In force May 10, 1973

DÉFENSE

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

Washington, le 10 mai 1973

En vigueur le 10 mai 1973

43 279 287
b 3024615

43 208 881
b 1646811

CANADA

**EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE
GOVERNMENT OF THE U.S.A. CONSTITUTING AN AGREEMENT TO
EXTEND THE AGREEMENT OF MAY 12, 1958⁽¹⁾, AS EXTENDED ON MARCH
30, 1968⁽²⁾, RELATING TO THE ORGANIZATION AND OPERATION OF
NORAD**

THE AMBASSADOR OF CANADA TO THE SECRETARY OF STATE OF
THE UNITED STATES OF AMERICA

Washington, May 10, 1973

Note No. 165

SIR,

I have the honour to refer to recent discussions between Canadian and United States authorities in the Permanent Joint Board on Defence and elsewhere, concerning cooperation between our two countries in the joint defence of North America. These discussions included an examination of the development programmes for modernized air defences and the strategic situation as related to our joint participation in the North American Air Defence Command (NORAD). The principles governing the organization and operation of this Command were set out in the Agreement between our two governments dated May 12, 1958. This Agreement was renewed with some additional provisions for a period of five years by an agreement between our two governments dated March 30, 1968.

The discussions between representatives of our two governments have confirmed that there is a continuing need for integrated operational control over forces made available for the air defence of Canada and the United States as provided by the aforesaid Agreements. The discussions also indicated, however, that additional time is required to examine the component elements of the concept for a modernized air defence system now under development. Further joint consultations will undoubtedly be needed in order that our two governments will be able to consider and decide upon the extent of modernization that will satisfy future requirements for the joint defence of North America, taking into account the evolving strategic situation, including developments in the Strategic Arms Limitation Talks. Representatives of our two governments consequently believe that the interests of both Canada and the United States would be best served in these circumstances by extending the NORAD Agreement on its present terms and conditions, for an additional period of time.

My Government, therefore, proposes that the Agreement on the North American Air Defence Command effected by the exchange of Notes, signed at Washington, D. C. on May 12, 1958, and as renewed by the exchange of Notes signed at Washington, D. C. on March 30, 1968, be extended without alteration in its present terms and conditions for a further period of two years, from May 12, 1973.

⁽¹⁾ Treaty Series 1958 No. 9

⁽²⁾ Treaty Series 1968 No. 5

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD PROROGEANT L'ACCORD DU 12 MAI 1958⁽¹⁾, DÉJÀ PROROGÉ LE 30 MARS 1968⁽²⁾, RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU NORAD

L'AMBASSADEUR DU CANADA AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, le 10 mai 1973

N° 165

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu récemment entre les autorités canadiennes et américaines au sein de la Commission permanente mixte pour la Défense et ailleurs, concernant la coopération entre nos deux pays pour la défense commune de l'Amérique du Nord. Ces entretiens ont comporté un examen des programmes visant la mise au point de systèmes modernisés de défense aérienne, ainsi qu'une étude de la situation stratégique dans le contexte de notre participation commune au Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Les principes régissant l'organisation et le fonctionnement de ce Commandement ont été énoncés dans l'accord du 12 mai 1958 entre nos deux gouvernements. Cet accord a été renouvelé pour une période de cinq ans par un accord renfermant des dispositions supplémentaires et conclu entre nos deux gouvernements le 30 mars 1968.

Les entretiens entre les représentants de nos deux gouvernements ont confirmé la nécessité de maintenir une direction unifiée des opérations des forces affectées à la défense aérienne du Canada et des États-Unis conformément aux accords précités. Par ailleurs, il est également ressorti de ces entretiens que l'examen des divers éléments que comporte la notion d'un système modernisé de défense aérienne, dont l'élaboration se poursuit, demanderait encore un certain temps. D'autres consultations seront certainement nécessaires pour permettre à nos deux gouvernements de déterminer la portée de la modernisation qui répondra aux besoins futurs de la défense commune de l'Amérique du Nord, en tenant compte de l'évolution de la situation stratégique et notamment des progrès des Entretiens sur la Limitation des Armements stratégiques (SALT) et de prendre une décision à cet égard. Les représentants de nos deux gouvernements estiment en conséquence que la prorogation de l'accord du NORAD, selon ses modalités actuelles, pour une période supplémentaire servirait le mieux, dans les circonstances, les intérêts du Canada et des États-Unis.

Mon gouvernement propose donc que l'accord relatif au Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord, effectué par un échange de Notes signées à Washington, D.C. le 12 mai 1958 et renouvelé par un échange de Notes signées à Washington, D.C. le 30 mars 1968 soit prorogé pour une

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1958 N° 9

⁽²⁾ Recueil des Traités 1968 N° 5

If the Government of the United States concurs in the considerations set out above, I have the honour to propose that this Note, which is equally authentic in English and French, and your reply to that effect shall constitute an agreement between our two governments, effective from the date of your reply.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

M. CADIEUX

The Hon. William P. Rogers,
The Secretary of State,
Washington, D.C.

nouvelle période de deux ans à compter du 12 mai 1973, sans modification de ses dispositions actuelles.

Si les considérations qui précèdent agréent au gouvernement des États-Unis, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

M. CADIEUX

L'honorable William P. Rogers,
Secrétaire d'État,
Washington, D.C.

THE SECRETARY OF STATE OF THE UNITED STATES OF AMERICA
TO THE AMBASSADOR OF CANADA

Washington, May 10, 1973

EXCELLENCY:

I have the honor to refer to your note of May 10, 1973 proposing that the Agreement on the North American Air Defense Command effected by the exchange of notes of May 12, 1958,⁽¹⁾ and continued by the exchange of notes of March 30, 1968⁽²⁾, be extended without alteration in its present terms and conditions for a period of two years, from May 12, 1973.

I am pleased to inform you that my Government concurs in the proposal set forth in your note. My Government further agrees with your proposal that your note and this reply shall constitute an agreement between the two Governments effective today.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

RUFUS Z. SMITH
For the Secretary of State

His Excellency
Marcel Cadieux,
Ambassador of Canada.

⁽¹⁾ Treaty Series 1958 No. 9

⁽²⁾ Treaty Series 1968 No. 5.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE À
L'AMBASSADEUR DU CANADA

(Traduction)

Washington, le 10 mai 1973

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 10 mai 1973 par laquelle il est proposé que l'Accord sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, effectué par l'échange de notes du 12 mai 1958⁽¹⁾ et prorogé par l'échange de notes du 30 mars 1968⁽²⁾, soit prorogé sans modifications de ses dispositions actuelles pour une période de deux ans à compter du 12 mai 1973.

Je suis heureux de vous informer que mon Gouvernement souscrit en outre à votre proposition voulant que votre note et la présente réponse constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord entrant en vigueur aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État
RUFUS Z. SMITH

Monsieur Marcel Cadieux
Ambassadeur du Canada

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1958 N° 9.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1968 N° 5.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092180 0

Available by mail from Information Canada, Ottawa, K1A 0S9
and at the following Information Canada bookshops:

HALIFAX
1683 Barrington Street

MONTREAL
640 St. Catherine Street West

OTTAWA
171 Slater Street

TORONTO
221 Yonge Street

WINNIPEG
393 Portage Avenue

VANCOUVER
800 Granville Street

or through your bookseller

Price: Canada: 35 cents
Other Countries: 45 cents

Catalogue No. E3-1973/17

Price subject to change without notice
Information Canada

En vente chez Information Canada à Ottawa, K1A 0S9
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1683, rue Barrington

MONTREAL
640 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
393, avenue Portage

VANCOUVER
800, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix: Canada: 35 cents
Autres Pays: 45 cents

N° de catalogue E3-1973/17

Prix sujet à changement sans avis préalable
Information Canada

QUEEN'S PRINTER FOR CANADA © IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1975